

Montreuil, le 27 janvier 2012

## Lettre ouverte aux groupes parlementaires

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs les Députés,

Pour information : aux candidats à la Présidence de la République, connus à ce jour.

Monsieur Le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Dans un contexte économique et social particulièrement grave, la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT, agissant pour préserver, renforcer les intérêts des salariés de nos industries, vous interpelle sur quelques sujets d'importance, et sur lesquels votre responsabilité de parlementaire peut agir pour répondre aux attentes que nous exprimons.

Au regard de la progression du chômage, de la poursuite de l'abandon de secteurs industriels, de délocalisations d'activités, le constat non contestable montre une France en voie de désindustrialisation, les choix stratégiques des dirigeants d'entreprises fixant pour priorité des priorités, le résultat financier et la rétribution de l'actionnaire.

Cela a conduit à une intensification du travail, un mal être, une souffrance, pour des millions de salariés (ées), une exigence de qualifications plus élevées, mais sans traduction en classification ni salaire dans les bulletins de salaires, une précarisation des emplois renforçant le sentiment d'insécurité sociale dans un pays qui représente la 5<sup>ème</sup> force économique dans le monde.

A l'heure où les choix politiques décidés par le gouvernement en place frappent de plein fouet les budgets des familles, les garanties sociales des salariés, nous tenons à vous exprimer notre opposition totale, puisqu'il s'agit là, non seulement d'une injustice sociale intolérable, mais aussi et surtout, parce qu'ils conduisent notre économie, le pays, dans une impasse économique et sociale, la récession.

Face à une situation sociale aussi grave, avec une jeunesse délaissée, voire exclue, il est de la responsabilité des parlementaires élus par le peuple, de prendre les dispositions nécessaires pour que la population, les salariés, puissent vivre et travailler, s'épanouir dans leur vie avec une évolution positive de leurs droits dans la société et l'entreprise.

Après 30 années d'aides publiques données "à l'aveugle" aux entreprises sans aucun contrôle démocratique, la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT vous interpelle sur les attentes des salariés que nous représentons :

- 172 milliards d'Euros chaque année, c'est la somme d'argent, de moyens publics, dont bénéficient les entreprises. Cela représente, Mesdames, Messieurs, l'équivalent du paiement de 4 800 000 emplois à hauteur de 3 000 Euros par mois, socialisés (soit 2 000 €/mois + cotisations sociales). Alors que les profits augmentent régulièrement dans les entreprises (*le président de la République n'a-t-il pas créé une prime spécifique ?*), n'est-il pas illégitime de ponctionner les richesses nationales de 172 milliards d'Euros ? Ces dernières ayant servi jusqu'à aujourd'hui à augmenter les profits mais pas à créer des emplois au regard de l'évolution du chômage.
- Alors que l'ensemble des salariés paie ses impôts, que de la même façon, la majorité des PME paient l'impôt sur les sociétés à son taux normal de 35 %, comment est-il admissible que les sociétés les plus riches, celles du CAC 40, n'en paient que 8 % en moyenne ?

La Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT, au regard de la situation, injuste, considère que l'action publique, l'action parlementaire, se doit de corriger, d'inverser les choix avec des décisions législatives permettant une autre répartition des richesses créées en les utilisant au développement économique et social.

Pour cela, la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT revendique les mesures suivantes :

- **Retraites :**

- ◇ **A 60 ans** à taux plein dès 37.5 années de cotisations.
- ◇ **Indexation** des pensions de retraites et retraites complémentaires sur l'évolution des salaires et non sur les prix.
- ◇ **Pénibilité** : négociation avec obligation de résultat dans les branches professionnelles portant sur :
  1. Prévention pour réduire / supprimer la pénibilité là où c'est possible.
  2. Compensation avec droit à départ anticipé à hauteur d'un trimestre par année.

- **Renforcement des droits démocratiques à l'entreprise avec :**

- ◇ Droit de veto à tout projet de suppression, réduction d'emplois, pour les représentants au CE. Obligation de négociation sur projet alternatif proposé par les élus du personnel.
- ◇ Gel de toutes les aides publiques. Consultation préalable obligatoire des Instances Représentatives du Personnel avec conditionnement à engagements concrets de création d'emplois en CDI.
- ◇ Elargissement de l'Information/Consultation au niveau de la Branche Professionnelle pour proposition, maintien de l'activité industrielle et des emplois sur le territoire national.

- **Négociation collective :**

- ◇ Interdiction dans les branches professionnelles de grilles salariales inférieures au SMIC fixé à 1700 Euros à ce jour.
- ◇ Obligation de négociations astreintes à l'obligation de résultat par un accord obligatoire signé par une ou des organisations représentant 50 % des salariés des entreprises au minimum (*niveau entreprises et branches*).
- ◇ Mise en place de négociations par branche professionnelle pour une prévoyance et complémentaire santé.

La Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT, dans cette période d'intenses débats sur l'avenir de notre société, sollicite votre avis et positionnement, et/ou engagement sur ces attentes exprimées.

Dans cette attente, Recevez, Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, l'expression de notre haute considération.

Pour la Fédération,  
**Carlos MOREIRA**  
Secrétaire Général